

moissonneuses-batteuses en provenance des États-Unis. Une fois la compagnie bien établie, un réseau de concessionnaires fut organisé et la compagnie se lança rondement dans les affaires. Puis, tout à coup, le droit sur les cabines de tracteurs et de moissonneuses-batteuses en provenance des États-Unis a été supprimé. Quand la société *Minn-toba Industries Ltd.* a fait des recherches pour voir si elle pourrait réussir aux États-Unis, elle a découvert que les cabines de tracteurs et de moissonneuses-batteuses fabriquées au Canada étaient frappées d'un droit de douane de 20 p. 100. Cette entreprise employait en avril dernier 52 ouvriers, mais en août elle en avait congédié la moitié, et la production de cabines était réduite des deux tiers; en effet, les cabines fabriquées aux États-Unis sont importées en franchise par les grandes entreprises de l'Ontario qui vendent des instruments aratoires, et qui accordent des escomptes de distribution. Ainsi, on a sapé une petite entreprise qui était si importante pour la main-d'œuvre de la ville.

Voici ce que je veux dire sur ce point: si le ministre de l'Industrie veut montrer l'utilité de sa tâche et de celle de ses hauts fonctionnaires, il lui faudra sans doute collaborer avec ses collègues du Revenu national et des Finances. Nous demandons—car il y a sans doute d'autres petites industries canadiennes qui subissent les mêmes déboires—que l'on impose un droit de douane sur les articles importés des États-Unis, un droit comparable de 20 p. 100, et que l'on soumette la question à la Commission du tarif ou aux autorités responsables; sinon, qu'on demande aux États-Unis d'abolir le droit de douane qui frappe les cabines dont sont munis nos tracteurs et nos moissonneuses-batteuses, afin que ces articles puissent être admis sur le marché américain et y faire concurrence aux articles produits aux États-Unis.

Tout ce que nous voulons, tout ce que nos industries veulent, c'est un traitement équitable. Si le ministère de l'Industrie aide nos industries, même nos petites industries, alors son existence sera amplement justifiée. Mais que le ministre veuille bien nous dire sans plus tarder ce qu'il entend faire, afin d'apaiser les craintes de certains gouvernements provinciaux. Je ne blâme pas le ministre de ne pas avoir consulté les gouvernements provinciaux en cette matière, car, en somme, il n'est qu'un des membres du Cabinet. Comme je l'ai dit dans mon exorde, le gouvernement décide tout d'abord de proposer telle ou telle mesure législative, et ce n'est qu'ensuite qu'il songe à consulter les intéressés. J'espère de tout cœur que le ministre et ses fonctionnaires seront animés d'un esprit

de collaboration. On a puisé dans le Trésor public, qu'on sache au moins bénéficier des fonds dépensés. Je le répète, j'espère que le ministre demandera à ses fonctionnaires d'étudier ce long rapport, plus volumineux qu'une bible de famille, puisqu'il contient des centaines et des centaines de pages. Ce document fournit beaucoup de détails et vaut bien qu'on l'examine de près. Mais, quoi que nous fassions, n'oublions pas nos petites industries. Si les collègues du ministre collaborent avec lui et veillent à ce que nos petites industries soient traitées équitablement, je n'en demanderai pas davantage ce soir.

(Texte)

M. Côté (Chicoutimi): Monsieur le président, immédiatement avant de commencer mon discours, j'ai la pénible tâche d'annoncer à mes collègues qu'il vient de se produire un terrible accident: Un avion de la société Air-Canada vient de s'écraser à environ 20 milles de Montréal avec 118 personnes à bord, dont 111 passagers et 7 membres d'équipage. C'est un accident terrible qui vient d'être annoncé il y a quelques instants et je tenais à en faire part aux députés.

Maintenant, monsieur le président, au moment où les crédits du ministère de l'Industrie nous sont soumis, je voudrais exposer les vues du parti du Crédit social sur ce sujet.

En tout premier lieu, je me permets de féliciter très chaleureusement l'honorable ministre qui a été choisi pour occuper ce poste. C'est un homme parfaitement bilingue, qui a une grande expérience en administration et une haute compétence dans l'industrie et les affaires. J'estime que l'honorable ministre de l'Industrie (M. Drury) est capable de diriger son ministère de main de maître. Cependant, connaissant les bonnes dispositions, du moins verbales, du gouvernement quant au bilinguisme, j'ai été fort étonné de constater que, sur quatorze fonctionnaires nommés à son ministère jusqu'à présent, seulement deux ont un nom français et je me pose la question: est-ce que tout le personnel dirigeant est bilingue?

En créant ce nouveau ministère, l'occasion était pourtant belle de montrer à la face du Canada que le gouvernement est sérieux en matière de bilinguisme.

Monsieur le président, le but du ministère de l'Industrie est sans doute de travailler en étroite collaboration avec les provinces, les municipalités et les organismes régionaux de «promotion industrielle», etc. afin de susciter et faciliter la création de nouvelles industries de transformation partout à travers le pays, et particulièrement dans les zones de marasme économique.